

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- N° 0028123

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **14.39**

Société : **Retraité - RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **HARBOUR**

ALI Ahmed **145256**

Date de naissance : **16/12/1952**

Adresse : **24 Route Buled Fiane Apt. 14**

casablanca
Tél. : **0661885824** Total des frais engagés : **406,70** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **6/1/23**

Nom et prénom du malade : **J. Harbou** Age : **71**

Lien de parenté : **Conjoint**

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : **ALD**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **casablanca**

Le : **8/01/2023**

Signature de l'adhérent(e) :



Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeisseur	Date	Montant de la Facture
CHIRURGIE DENTAIRE 30 12 30 DU SOLEIL	19/11/23	106,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
	33	10	61	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Benlamligh Saâd
spécialiste en Implantologie Orale
Diplômé de la Faculté de Medicine de Bordeaux
Spécialiste en Orthodontie
Diplômé de la Faculté de Médecine de Dijon
65, Bd. la Résistance - Résidence
Narjiss 8, 3ème Etage N°5
0522 44 32 03
Tél.: 0522 44 33 52

Casablanca, Le : 9.1.23 الدار البيضاء في :



الدكتور بنلمليح سعد
أخصائي في زرع الأسنان
دبلوم كلية الطب بوردو
أخصائي في تقويم الأسنان
دبلوم كلية الطب ديجون
65, شارع المقاومة - إقامة
نرجيس 8 الطابق 3، رقم 5
الهاتف : 0522 44 32 03
0522 44 33 52

Dr. Benlamligh Saâd

patient à la 33.

le mardi 1er juillet 2023

6 et 8

CHIRURGEN DENTISTE
BENLAMLIH Saâd
N° 5 - Tél. : 44.32.03 / 44.33.52
65, Bd. la Résistance N°5, Nرجيس 8

AXIMYCINE®

PPV 64DH10

14 comprimés dispersibles

LOT 260071
EXP 06/2024

Résidence
g, 3ème Etage N°5
0522 44 32 03
Tél.: 0522 44 33 52

PPV: 42DH60
PER: 05/25
LOT: 11782



64,10

— Any ٤٢٦٠ 
24/5 pte 7J (untrap)

42,60

= Deloic 7/5 ٤٢٦٠ 
24/5 pte 5J (untrap)

106,70

~~PHARMACIE DU SOLEIL
EL ATIQ M. - Pharmacien
43, Rue Mohammed Dioury
CASABLANCA 1109/05 22 30 12 35~~

الدكتور بنلمليح سعد

أخصائي في زرع الأسنان

دبلوم كلية الطب بوردو

أخصائي في تقويم الأسنان

دبلوم كلية الطب بيجون

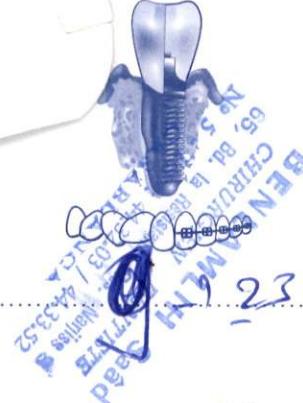
65, شارع المقاومة - إقامة

نرجيس 8 الطابق 3 . رقم 5

الهاتف : 0522 44 32 03

0522 44 33 52

الدار البيضاء في :



Dr. Herbolz Jr. Ahmed